

16-12-2019

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS,
TENUE LE 16 DÉCEMBRE 2019 À 19 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Membres du conseil :

M. Gyslain Loyer, district n° 2;
M. Denis Renaud, district n° 3;

M. Pierre Lépicier, district n° 4;
M. Sylvain Trudel, district n° 5;
M. Luc Ducharme, district n° 6;

Sous la présidence de la mairesse, Mme Audrey Boisjoly.
Le secrétaire-trésorier, M. Jeannoé Lamontagne, est présent.
La secrétaire-trésorière adjointe Mme Marine Revol, est absente.
Le conseiller Mme Maryse Gouger est absente.

480-2019

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Mandat à Dunton Rainville – Station d'épuration;
4. Fonds réservés – Technologies – Budget 2019;
5. Octroi de contrat – Étude géotechnique et évaluation environnementale de site – Rang Frédéric;
6. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Point n° 2

Période de questions

La mairesse invite les citoyens à la période de questions.

481-2019

Mandat à Dunton
Rainville – Station
d'épuration

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une usine de traitement des eaux usées (TP-MR02.01-2016);

CONSIDÉRANT QUE ce projet a été conçu par CGEI et que le chantier est surveillé par cette même firme;

CONSIDÉRANT QUE CGEI a abandonné le suivi du projet, ce qui a pour effet de mettre en péril la mise en service de cette infrastructure d'importance;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de confirmer le mandat à nos procureurs de représenter la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois dans ce dossier afin d'y défendre ses droits et intérêts;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu d'octroyer le mandat à Dunton Rainville afin de nous représenter dans le dossier de l'usine de traitement des eaux usées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

482-2019

Fonds réservés – Technologies – Budget 2019

CONSIDÉRANT le projet de déploiement d'un réseau de fibre optique de la MRC de Matawinie;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet imposera une quote-part aux contribuables de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois;

CONSIDÉRANT QU' il est possible de constituer un fonds réservé pour amortir l'imposition de cette quote-part;

CONSIDÉRANT QUE ce fonds pourrait servir à d'autres projets de même nature;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu de transférer une somme de 50 000 \$ dans un fonds réservé à la technologie.

Ce montant sera pris à même les surplus accumulés du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

483-2019

Octroi de contrat – Étude géotechnique et évaluation environnementale de site – Rang Frédéric

CONSIDÉRANT le projet des travaux de réfection d'infrastructures du rang Frédéric;

CONSIDÉRANT QU' une étude géotechnique et une évaluation environnementale du site sont nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été effectuées en conformité avec le Règlement sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu d'octroyer les contrats, conformément au Règlement sur la gestion contractuelle, à la firme Les Services EXP inc. pour un montant de 12 620 \$ avant taxes, pour effectuer une étude géotechnique et une évaluation environnementale du site, selon les spécifications demandées dans la demande de prix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

484-2019

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que la présente séance soit levée à 19 h 06.

Audrey Boisjoly
Mairesse

Jeannoé Lamontagne
Secrétaire-trésorier/directeur général

« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».